



DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE CLERIEUX

Marché Passé selon la Procédure Adaptée
(Article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015)

Marché de Prestation de Service

Livraison de repas Restaurant scolaire

Règlement de la Consultation
(R.C.)

Date limite de remise des offres : 12 juillet 2017 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 - Pouvoir adjudicateur	3
1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur	3
1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues.....	3
1.3 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus	3
1.4 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou Déposées.....	3
Article 2 -Objet du marché	3
2.1 -Objet.....	3
2.2 -Nomenclature CPV.....	4
Article 3 -Conditions du marché.....	4
3.1 - Etendue du marché.....	4
3.2 -Allotissement, variante.....	4
3.3 - Forme juridique des candidatures.....	4
3.4 - Durée du marché.....	4
Article 4 -Prix.....	4
4.1 - Détermination du prix de base initial.....	4
4.2 - Variations.....	5
Article 5 -Pièces de la consultation	5
Article 6 -Délai de validité des offres.....	5
Article 7 -Présentation des candidatures et des offres	5
7.1 - Documents à fournir au titre de la candidature.....	5
7.2 - Documents à fournir au titre de l'offre.....	6
Article 8 -Modalités de remise des candidatures et des offres.....	6
Article 9 -Jugement des candidatures et des offres	7
Article 10 -Négociation	8

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Commune de Clérieux

Mairie
12 Place Henri Bossanne
26260 CLERIEUX

1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Par courrier : Mairie
12 Place Henri Bossanne
26260 CLERIEUX

Par mail : direction@mairie-clerieux.fr

Profil acheteur sur <http://www.marches-publics.info>

Les renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de consultation sont communiqués 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres (soit avant le 7 juillet 2017).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

1.3 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Sous forme papier à l'adresse suivante :

Mairie
12 Place Henri Bossanne
26260 CLERIEUX

Par mail : direction@mairie-clerieux.fr

Sur la plateforme dématérialisée AWS <http://marches-publics.info>

Sur le site internet de la commune : www.clerieux.fr

1.4 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou déposées

Mairie
12 Place Henri Bossanne
26260 CLERIEUX

Un envoi de l'offre par voie électronique moyennant demande d'accusé réception est possible via le profil d'acheteur sur <http://marches-publics.info>

Article 2 : Objet du marché

2.1 Objet

Le présent marché porte sur la fourniture et la livraison des repas servis aux enfants qui fréquentent la cantine scolaire de la commune de Clérieux.

Il exclut les missions qui relèvent du service communal et notamment :

- le déconditionnement, et assaisonnement des plats.
- le service des repas,
- la surveillance des enfants.

Lieu d'exécution : Restaurant scolaire, Place Georges Brassens, 26260 CLERIEUX.

2.2 Nomenclature CPV

Code CPV	Description
55523100-3	Service de restauration scolaire

Article 3 : Conditions du marché

3.1 Etendue du marché

La consultation est lancée pour un marché passé en procédure adaptée en application des articles correspondants de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et ses textes d'application.

3.2 Allotissement, variante

La consultation n'est pas allotie.

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

3.3 Forme juridique des candidatures

Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme solidaire sera exigée.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

3.4 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an, du 1er septembre 2017 au 1er septembre 2018.

Le marché fera l'objet d'une tacite reconduction à sa date anniversaire, sauf en cas de résiliation moyennant une demande écrite par lettre recommandée avec accusé réception au moins trois mois avant la date d'échéance.

Article 4 : Prix

4.1 Détermination du prix de base initial

Le prix de base initial qui est le prix unitaire du repas, TVA et toutes taxes comprises est réputé établi à la date limite de réception des offres.

Les composants du prix de base initial sont les suivantes :

- le prix du repas HT devra être différencié entre les repas maternelles et les repas élémentaires,
- le taux de TVA applicable,
- autres taxes éventuellement applicables.

Il est forfaitaire et comprend toutes sujétions, et notamment : confection des repas, livraison, actions et communication.

Le prix de base déterminé en euros et en centimes est celui porté par le titulaire dans son acte d'engagement.

4.2 Variations

Les prix pourront être révisés si nécessaire par le titulaire chaque année au plus tard au 31 mai, à la condition de préciser dès le dépôt de l'offre l'indice sur lequel pourra se baser la variation annuelle et sa période de référence.

Article 5 : Pièces de la consultation

5.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation,
- l'Acte d'Engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales ;

5.2 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu par courrier, sur demande écrite (courrier ou mail), par mail ou en mairie.

Il est également disponible sur la plateforme dématérialisée <http://marches-publics.info> et sur le site internet de la commune de Clérieux : www.clerieux.fr

Article 6 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres remises par les candidats est fixé à quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 7 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur, et exprimées en euro.

Il est possible à chaque candidat de venir visiter les installations du restaurant scolaire, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Conformément aux dispositions de la législation sur les marchés publics, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats dont le dossier est incomplet de fournir les pièces manquantes ou incomplètes dans un délai qu'il fixe librement.

7.1 Documents à fournir au titre de la candidature

Chaque candidat fournira :

- une lettre de candidature (formulaire DC1) dûment complétée, datée et signée (dernier modèle en vigueur),

- le ou les document(s) habilitant la personne signataire des documents à engager le candidat,
- une déclaration du candidat (formulaire DC2¹) dûment complétée (dernier modèle en vigueur),
- en cas de redressement judiciaire, une copie du jugement,
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels
- un état général des moyens de l'entreprise
- des références pour le même type de prestation sur les trois dernières années

7.2 Documents à fournir au titre de l'offre

Il produira également les pièces suivantes :

- l'Acte d'Engagement, et ses éventuelles annexes (formulaire DC4), dûment complété(s), daté(s) et signé(s) ;
- DQE détaillant les tarifs proposés pour les repas de chaque catégorie de convive : maternelle, élémentaire, adulte, pour les différentes offres (base, option)
- attestation d'agrément cuisine centrale et dernier rapport d'audit des services de la DDPP pour l'activité de confection et livraison de repas
- attestation de visite
- un Mémoire technique à valeur contractuelle détaillant les différentes offres et permettant d'apprécier la valeur technique des offres au regard des critères définis dans le cahier des charges et le présent règlement. L'organisation des moyens et du fonctionnement du candidat devront être détaillés.
- Pièces complémentaires au mémoire technique :
 - Le calendrier de saisonnalité respecté par l'entreprise
 - Le plan alimentaire utilisé pour la construction des menus
 - Des exemples de menus sur trois mois calendaires
 - La liste de ses fournisseurs
 - Les certificats Agriculture Biologique ou équivalent de ses fournisseurs
 - Les fiches techniques des produits proposés
 - La liste des plats faits maison
 - Fiche de liaison lors de la livraison des repas (information sur les produits et les plats du menus et document destiné aux retours quantitatifs et qualitatifs du restaurant satellite)

Article 8 : Modalités de remise des candidatures et des offres

8.1 Conditions de langue

La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

Conformément à l'article 46 du Code des marchés publics, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

L'offre financière est libellée en euros.

8.2 Remise des offres

¹ Les derniers formulaires en vigueur sont disponibles gratuitement au téléchargement sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

L'enveloppe contiendra les pièces de la candidature et de l'offre listées à l'article 7 du présent document.

Ce pli devra être remis contre récépissé à l'accueil de la mairie, 110 Impasse de l'Industrie 26620 CLERIEUX, **les lundi, mercredi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et les mercredi et vendredi de 13 heures 45 à 17 heures 30** ou, par pli recommandé avec avis de réception et parvenir à destination avant le **12 juillet 2017 à 12h00** et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Clérieux
12 Place Henri Bossanne
26260 CLERIEUX

Ou par mail : direction@mairie-clerieux.fr

Ou sur la plateforme de dématérialisation AWS <http://marches-publics.info>

Le pli portera les mentions suivantes :

Livraison des repas Restaurant scolaire de Clérieux
DENOMINATION DU CANDIDAT
« NE PAS OUVRIR »

Article 9 : Jugement des candidatures et des offres

Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes seront éliminées en application de la législation en vigueur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus économique appréciée en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
PRIX	30 %
CAPACITES TECHNIQUES Et notamment : Capacité à gérer les commandes, les livraisons, les délais, les urgences Capacité à respecter la réglementation sanitaire et de traçabilité en vigueur Formation du personnel (HACCP par exemple) Capacité à respecter la réglementation nutritionnelle en vigueur Capacité à gérer les repas de substitution et les allergies Capacité à fournir les menus à l'avance, intégrer les modifications	25 %
QUALITE DU SERVICE ET DES PRODUITS	25 %

<p>Et notamment :</p> <p>Menus diversifiés, choix pour le self, menus thématiques</p> <p>Présentation des plats et conditionnements utilisés</p> <p>Qualité des produits (fraicheur, maturité des fruits, fait maison, agriculture biologique,...)</p> <p>Animations</p> <p>Gestion du surcoût financier de l'introduction de produits de qualités et issus d'approvisionnements directs</p>	
<p>PERFORMANCE EN DEVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES APPROVISIONNEMENTS</p> <p>Et notamment</p> <p>Approvisionnements directs</p> <p>Saisonnalité des produits</p> <p>Modes de production et de livraison économes en intrants</p> <p>Gestion des conditionnements, des déchets, tri</p>	<p>20 %</p>

En cas de discordance de montant entre les indications remplies par le candidat le mieux classé à l'issue du jugement des offres, une mise au point du marché sera établie pour mettre en conformité les documents et rectifier les éventuelles erreurs.

En cas de refus de cette mise au point, l'offre sera déclarée irrégulière et par voie de conséquence éliminée. Le marché sera alors attribué au candidat classé immédiatement après ou la consultation sera déclarée infructueuse.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai fixé librement par la personne publique.

Article 10 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les trois candidats ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses et de mettre fin à la procédure à tout moment.

Des entretiens pourront être organisés pour préciser, présenter les offres proposées avant leur validation en commission.

La commune de Clérieux pourra visiter les ateliers de confection et de conditionnement des opérateurs économiques. Cette phase permettra également au maître d'ouvrage de déguster un menu type proposé par le candidat